

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 10 mai 2023 à 14h30, sous la présidence de M. Louis COSYNS Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des fêtes, 24 rue Hubert Gaulier, à Vallenay.

Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82
contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
02/05/2023

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 07
Excusés : 03
Votants : 10

Transmission en sous-
préfecture :

15.05.2023

Affichée au syndicat le :

15.05.2023

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrice BARRET (membre), Sylvie BOGUSLAWSKI (membre), Louis COSYNS (Président), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Francis PERROT (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS.

Excusés : Clarisse DULUC (membre), Jean GIRAUD (membre), Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président).

Absents : Patrick BIGOT (membre), Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Bruno MARECHAL (membre), Hervé MONJOIN (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Sélection du prestataire pour la réalisation de l'étude sur la restauration collective hors domicile

Le Comité syndical a décidé, par délibération n° 05_617/12.12.2022 du 12 décembre 2022, d'engager les démarches de consultation et de sélection de bureaux d'études pour réaliser une étude sur la restauration collective hors domicile publique et privée.

Une consultation a été lancée le 17 mars 2023 auprès de 11 consultants repérés, avec une date limite de retour des offres fixée au 17 avril 2023. Nous avons reçu 2 offres.

Après analyse des offres, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de retenir la société Soliance Alimentaire, qui est la mieux-disante, pour la réalisation de l'étude sur la restauration collective hors domicile publique et privée du Pays Berry St Amandois pour un montant de prestation de 32 445 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché ainsi que les éventuels avenants et devis complémentaires liés à des options qui pourraient être présentées ;
- de valider le plan de financement ci-dessous et autoriser le Président à solliciter les financeurs:

Plan de financement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etude RHD	32 445,00 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base 60 % écartée)	11 900,00 €
		Etat (DRAFF) 70 % de 20 000 €	14 000,00 €
		Autofinancement	6 545,00 €
Total des dépenses	32 445,00 €	Total des recettes	32 445,00 €

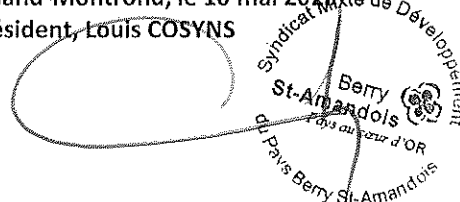
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Depose
à la sous-Préfecture

Fait et délibéré, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

le : 16 MAI 2023

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 10 mai 2023
Le Président, Louis COSYNS



Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 10 mai 2023 à 14h30, sous la présidence de M. Louis COSYNS Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des fêtes, 24 rue Hubert Gaulier, à Vallenay.

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrice BARRET (membre), Sylvie BOGUSLAWSKI (membre), Louis COSYNS (Président), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Francis PERROT (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS.

Excusés : Clarisse DULUC (membre), Jean GIRAUD (membre), Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président).

Absents : Patrick BIGOT (membre), Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Bruno MARECHAL (membre), Hervé MONJOIN (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Demande de subvention pour le poste d'animateur PAT

Le Président expose aux membres du bureau que dans le cadre du CRST, il est possible d'obtenir un co-financement pour le poste d'animateur PAT. Dans un premier temps, il avait été décidé de ne pas solliciter les fonds du CRST dans le but de les réserver pour des animations et d'autres études. Le CRST se terminant en mai 2024 et des crédits étant toujours disponibles, il est proposé de demander une subvention à la Région selon le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaire + charges 2022 - 2023	67 512,68 €	Aide CRST sollicitée (20 %)	23 200,00 €
Frais de fonctionnement (15%)	10 126,90 €	Etat (DRAFF) 70 % acquis	54 347,70 €
		Autofinancement	91,88 €
Total des dépenses	77 639,58 €	Total des recettes	77 639,58 €

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité ce plan de financement et autorisent le Président à solliciter l'aide CRST auprès du Conseil Régional.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

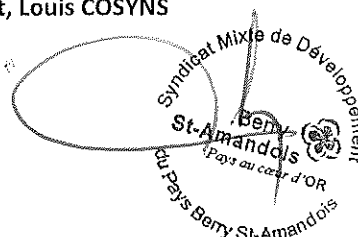
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 10 mai 2023

Le Président, Louis COSYNS

Deposé
à la sous-Préfecture

le : 16 MAI 2023



Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82

contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
02/05/2023

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 07
Excusés : 03
Votants : 10

Transmission en sous-
préfecture :

15.05.2023

Affichée au syndicat le :

15.05.2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 10 mai 2023 à 14h30, sous la présidence de M. Louis COSYNS Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des fêtes, 24 rue Hubert Gaulier, à Vallenay.

Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82

contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
02/05/2023

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 07
Excusés : 03
Votants : 10

Transmission en sous-
préfecture :

15.05.2023

Affichée au syndicat le :

15.05.2023

Présents : Philippe **AUZON** (membre), Patrice **BARRET** (membre), Sylvie **BOGUSLAWSKI** (membre), Louis **COSYNS** (Président), Maryse **JACQUIN-SALOMON** (3^{ème} Vice-Présidente), Fabienne **LEVACHER** (1^{ère} Vice-Présidente), William **PELLETIER** (membre), Annie **RADUGET** (membre), Dominique **ROBLIN** (membre).

Pouvoirs : Francis **PERROT** (membre) a donné pouvoir à Louis **COSYNS**.

Excusés : Clarisse **DULUC** (membre), Jean **GIRAUD** (membre), Emmanuel **RIOTTE** (2^{ème} Vice-Président).

Absents : Patrick **BIGOT** (membre), Roger **DAGHER** (membre), Eric **DUIGOU** (membre), Florence **HAUTEFEUILLE** (membre), Bruno **MARECHAL** (membre), Hervé **MONJOIN** (membre), Isabelle **RIBAudeau-HUE** (membre).

Objet : Validation du plan de financement pour l'accueil des SESA 2023

Le Pays Berry St-Amandois a accueilli 44 étudiants en médecine et kinésithérapie pour leur stage de Service Sanitaire (SESA) du 11 au 14 avril 2023. Certaines collectivités ont formulé le souhait de participer financièrement à l'accueil de ces étudiants.

Les membres du bureau syndical

- valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Gîte rural (gîte Mallard)	650 €	CdC Berry Grand Sud	1 050 €
Gîte rural (gîte La P'tite Maison)	420 €	CdC le Dunois	500 €
Gîte rural Vesdun	379,50 €	Marçais	80 €
Repas FJT	2 088 €	St Vitte	300 €
Frais de convivialité	80 €	Vesdun	300 €
Bus	360 €	Epineuil	50 €
		St Georges de Px	200 €
		Farges-Allichamps	100 €
		Ardenais	50 €
		Montlouis	30 €
		St Loup des Chaumes	100 €
		Arcomps	300 €
		Rezay	100 €
		Bussy	100 €
		Faverdines	50 €
		Morlac	80 €
		Beddes	100 €
		Drevant	100 €
		Chambon	80 €
		Syndicat de Pays	307,50 €
	3 977,50 €		3 977,50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

- autorisent le Président à régler les dépenses pour l'accueil des étudiants et à émettre des titres de recettes auprès des collectivités qui ont souhaité participer.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

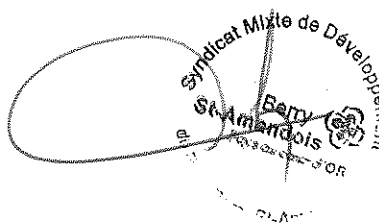
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 10 mai 2023

Le Président, Louis COSYNS

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 16 MAI 2023



Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 10 mai 2023 à 14h30, sous la présidence de M. Louis COSYNS Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des fêtes, 24 rue Hubert Gaulier, à Vallenay.

Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82

contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
02/05/2023

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 07
Excusés : 03
Votants : 10

Transmission en sous-
préfecture :

Affichée au syndicat le :

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrice BARRET (membre), Sylvie BOGUSLAWSKI (membre), Louis COSYNS (Président), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Francis PERROT (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS.

Excusés : Clarisse DULUC (membre), Jean GIRAUD (membre), Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président).

Absents : Patrick BIGOT (membre), Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Bruno MARECHAL (membre), Hervé MONJOIN (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Examen des dossiers CRST

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense éligible	Taux	Subvention proposée
Action 32 : TVB gestion alternative des espaces publics					
Mairie de St Germain des Bois	Acquisition de matériel de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts	8 450 €	8 450 €	40 %	3 300 €
Action 5 : diversification agricole et circuits alimentaires de proximité					
Mme NICOLET – La Chèvrerie des Cosses – Morlac	Valorisation du lait par l'installation d'une fromagerie avec magasin de vente directe à la ferme	128 148,60 €	128 148,60 €	35 % (JA)	30 000 € (Sub maxi)
Action 22 : équipements sportifs et de loisirs					
Société des courses de Lignièrès	Rénovation de la piste sur 500 m et aménagement d'un parcours de haies	267 742 €	90 000 € (application du plafonnement du CAP équin)	20 %	19 000 €

Le bureau syndical valide à l'unanimité ces dossiers.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

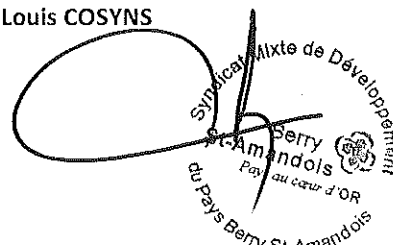
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 10 mai 2023

Le Président, Louis COSYNS

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 02 JUIN 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 10 mai 2023 à 14h30, sous la présidence de M. Louis COSYNS Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des fêtes, 24 rue Hubert Gaulier, à Vallenay.

Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82

contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
02/05/2023

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 01
Absents : 07
Excusés : 03
Votants : 10

Transmission en sous-
préfecture :

Affichée au syndicat le :

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrice BARRET (membre), Sylvie BOGUSLAWSKI (membre), Louis COSYNS (Président), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Francis PERROT (membre) a donné pouvoir à Louis COSYNS.

Excusés : Clarisse DULUC (membre), Jean GIRAUD (membre), Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président).

Absents : Patrick BIGOT (membre), Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Bruno MARECHAL (membre), Hervé MONJOIN (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Examen des dossiers OPAH

Nom	Commune du logement	Type de projet	Dépense subventionnable PAYS	Taux PAYS	Subvention PAYS
DUPUICH Georges et BRUNEL Pierre	St-Amand-Montrond	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
METENIER Mathias	Marçais	Travaux lourds	50 000 €	10 %	5 000 €
MEURISSE Anne	Epineuil-le-Fleuriel	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
BOUCHERAT Charles	Vesdun	Rénovation énergétique	18 699 €	10 %	1 869 €
DELTOUR Marie	Corquoy	Travaux lourds	47 417 €	10 %	4 742 €
DOMONT Valérie	St Vitte	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
LACROIX DE CARIÉS DE SENILHES Christophe	St-Amand-Montrond	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
CLERAN Ghislaine	Epineuil-le-Fleuriel	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €
VINÇON Corentin	Coût	Rénovation énergétique	25 000 €	10 %	2 500 €

Le bureau syndical valide à l'unanimité ces dossiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait et délibéré, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Fait à Saint-Amand-Montrond, le 10 mai 2023
Le Président, Louis COSYNS

Déposé
à la sous-Préfecture

le : 02 JUIN 2023

